



Agence fédérale
pour la Sécurité de
de la Chaîne alimentaire

Administration des Laboratoires

Procédure

TRI DES ECHANTILLONS DANS L'UPC

Version **02**

Date de mise en application : **2010/05/01**

Administration responsable: **Administration des Laboratoires**

Destinataires **La direction et les collaborateurs de l'Administration des Laboratoires**
Les collaborateurs du dispatching de l'Administration des Laboratoires
Les collaborateurs du dispatching de l'Administration du Contrôle

	Nom – fonction / service	Date	Signature
Rédigé par:	Michaël Vleminckx Responsable Dispatching Melle	2010/04/27	Sé.
Vérifié par :	Luc Bollen Responsable Service Qualité, Sécurité et Environnement Administration Laboratoires	2010/04/28	Sé.
	Leen De Rycke Responsable Qualité Administration du Contrôle	2010/04/28	Sé.
Approuvé par :	Geert De Poorter Directeur général Laboratoires	2010/04/29	Sé.
Approuvé par :	Jean-Marie Dochy Directeur général Contrôle	2010/04/29	Sé.

Aperçu des révisions du document

Révision par /date*	Motif de la révision	Partie du texte / portée de la révision
Michaël Vleminckx 2010/03/04	Cette version remplace l'ancienne version 2007/38/LAB/NL/DISPATCH/P001	
Diaine Sacha 2010/04/14	Modification de la stratégie d'analyse des sites d'injection et des échantillons de viande correspondants	§5.1, §5.2

* L'écart entre la date actuelle et la dernière révision ne peut pas dépasser 5 ans.

Les modifications par rapport à la version précédente sont marquées de la façon suivante:

- nouveau texte : couleur rouge ;
- texte qui disparaît : bleu et barré

Sauf pour les modifications majeures, comme indiquées dans le tableau ci-dessus

La procédure est placée sur le serveur central de l'Administration Laboratoires. Cette version est considérée comme la version en vigueur. Des copies peuvent être obtenues auprès du secrétariat de l'Administration Laboratoires.

Mots-clés : Dispatching, échantillons, tri

TRI DES ECHANTILLONS DANS L'UPC

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF	4
2. DOMAINE D'APPLICATION	4
3. DOCUMENTS LEGAUX ET NORMATIFS	4
4. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	4
5. TRI DES ECHANTILLONS DANS L'UPC	5
5.1 GENERALITES.....	5
5.2 TRAITEMENT DES ECHANTILLONS.....	5
5.3 SCANNING DES ECHANTILLONS PAR LE DISPATCHING DE L'UPC	8
5.3.1 Se connecter à SIMATIC IT Unilab.....	8
5.3.2 Scanning des échantillons dans SIMATIC IT Unilab	9
5.3.3 Procédure d'urgence.....	10
6. EXCEPTIONS	11
7 REFERENCE AUX PROCEDURES, INSTRUCTIONS, DOCUMENTS, FORMULAIRES OU LISTES Y AFFERENTS	11
7.1 PROCEDURES / FORMULAIRES.....	11
7.2 AUTRES	11

TRI DES ECHANTILLONS DANS L'UPC

1. Objectif

Cette procédure a pour but d'obtenir un premier tri efficace à l'UPC des échantillons prélevés, préalablement au transport vers le centre de dispatching.

2. Domaine d'application

Cette procédure porte sur le tri des échantillons dans les UPC.

3. Documents légaux et normatifs

Néant

4. Définitions et abréviations

UPC:	Unité provinciale de contrôle
AFSCA:	Agence fédérale pour le Sécurité de la Chaîne alimentaire
UNE:	Unité nationale d'enquête
TIA :	Toxi-infection alimentaire
CODA-CERVA :	Centrum Voor Onderzoek in Diergeneeskunde en Agrochemie / Centre d'Etude et de Recherche Vétérinaires et Agrochimiques
DGZ-ARSIA :	Dierengezondheidszorg Vlaanderen vzw / Association Régionale de Santé et d'Identification Animales asbl
CDM :	Vétérinaires chargés de mission
Statut H/R :	Exploitations portant un statut H(ormones) ou R(ésidus)

5. Tri des échantillons dans l'UPC

5.1 Généralités

Les échantillons prélevés par les contrôleurs/inspecteurs/vétérinaires sont transportés à leur UPC. Le responsable du dispatching dans l'UPC veille à ce que les échantillons soient mis dans les bacs appropriés avant le transport au centre de dispatching (voir § 5.2 Traitement des échantillons). Les échantillons sont conservés de manière adéquate dans les UPC, par exemple, au réfrigérateur pour les échantillons microbiologiques ($T < 4^{\circ}\text{C}$).

Par dérogation à ce qui précède, les règles suivantes sont valables pour les échantillons mentionnés ci-dessous :

- les échantillons provenant d'exploitations portant un statut H/R : l'échantillon ne peut pas être transporté par le dispatching, mais doit être envoyé au laboratoire agréé choisi par l'opérateur via un service de courrier, ce aux frais de l'opérateur. L'opérateur vire le montant sur le compte bancaire du laboratoire (le numéro de compte FLVVG est le 679-0000486-01) (pas de paiement cash et pas de chèque). Pour connaître le prix exact des analyses, l'opérateur peut téléphoner au labo FLVVG (09/210.21.27). Pour ce qui est des prix et du numéro de compte des laboratoires externes, l'opérateur doit prendre contact avec le laboratoire concerné où l'analyse sera effectuée.
- Prélèvements d'échantillons suspects (abattoirs), à l'exception des échantillons de sites d'injection et des échantillons de tissus musculaires correspondants : ces échantillons sont TOUJOURS envoyés au FLVVG mais peuvent être transportés tant via un service de courrier que via le dispatching.
- Prélèvements d'échantillons suspects (abattoirs) de sites d'injection et des tissus musculaires correspondants : ces échantillons sont TOUJOURS envoyés au CER mais ils peuvent être transportés par un service de courrier ou par le dispatching, selon le choix de l'opérateur.
- Echantillons UNE (exceptés les échantillons provenant d'exploitations portant un statut H/R) : ces échantillons doivent TOUJOURS être envoyés au FLVVG via le dispatching (donc PAS via un service de courrier)
- Echantillons d'oreilles pour ADN : ces échantillons sont directement envoyés de l'UPC (lieu de l'abattoir) vers l'UPC où la viande est échantillonnée. Les échantillons de la route Nord vers la route Sud ou inversement sont stockés à l'UPC de Bruxelles, après quoi ils poursuivent leur chemin vers l'UPC concernée.

L'UNE peut faire appel à chaque UPC (dans le but de réduire les déplacements et de gagner du temps). Le responsable du dispatching au sein de l'UPC veille à ce que les échantillons soient transportés au FLVVG. Ces échantillons sont conservés dans l'UPC à une température de réfrigération (T° entre 0 et 4 $^{\circ}\text{C}$), à moins qu'une autre instruction ne soit indiquée sur l'emballage.

L'emballage doit porter l'étiquette "NOE-UNE: Destination FLVVG" (code de couleur mauve, voir LAB P502 – D 002 Diagramme opérationnel du classement des échantillons à l'UPC). Ces échantillons doivent également être étiquetés séparément et ne plus être placés dans un seul grand sac.

5.2 Traitement des échantillons

Les échantillons sont répartis en 8 catégories, sur base des conditions de conservation :

- I. échantillons qui peuvent être conservés à température ambiante (code de couleur: bleu)
- II. échantillons qui doivent être conservés entre 0 et 4°C (code de couleur: jaune)
- III. échantillons qui doivent être conservés à -18°C (code de couleur : vert)
- IV. échantillons pour lesquels les fèces ou le contenu caecal doivent être analysés (code de couleur : orange)
- V. échantillons pour lesquels un monitoring pour l'influenza aviaire est demandé (code de couleur : rouge)
- VI. échantillons prélevés par l'UNE + prélèvements d'échantillons suspects dans les abattoirs (code de couleur: mauve)
- VII. échantillons d'eau (code de couleur : gris foncé)
- VIII. Oreilles pour ADN (code de couleur : rouge fluo)

Cette subdivision est établie pour que les échantillons soient conservés rapidement et correctement dans les deux centres de dispatching. Il est de la plus haute importance que ceci soit scrupuleusement respecté pour le bon déroulement global du système de dispatching.

En fonction de la catégorie, l'échantillon est trié dans des bacs avec code de couleur et étiquette préalablement définis. (aperçu voir LAB P 502 D 002 Diagramme opérationnel du classement des échantillons à l'UPC)

Les sous-échantillons complémentaires doivent être placés ensemble dans un sac transparent. Pour chaque échantillon, il faut coller une étiquette à codes-barres sur ce sac transparent.

Pour chaque numéro d'échantillon, le contrôleur doit coller une étiquette sur l'annexe 1. Si tout est en ordre (voir point 5.3.2), la personne chargée du scanning biffe "NOK". Si ça n'est pas le cas (voir point 5.3.2), il/elle biffe "OK". Le nom du contrôleur doit également être écrit sur l'annexe. Cette annexe se trouvera toujours à disposition au dispatching des UPC.

Si l'échantillon témoin (signalé par un "T" sur le sac, avant le numéro d'échantillon) est également envoyé au labo, il doit être placé dans un sac transparent avec l'échantillon à analyser. Pour chaque échantillon, il faut coller une étiquette à codes-barres sur ce sac transparent. Pour chaque numéro d'échantillon, le contrôleur doit coller une étiquette sur le formulaire LAB P 502-F 001. Si tout est en ordre (voir point 5.3.2), la personne chargée du scanning biffe "NOK". Dans le cas contraire (voir point 5.3.2), il/elle biffe "OK". Le nom du contrôleur doit également être écrit sur l'annexe. Cette annexe restera toujours à disposition au dispatching des UPC.

Les échantillons qui ne passent pas par le centre de dispatching mais qui sont directement envoyés au labo (e.a. les échantillons provenant d'exploitations avec un statut H/R) ne doivent pas être scannés à l'UPC, mais les données de ces échantillons doivent déjà avoir été transmises depuis FoodNet vers le LIMS (Export to LIMS), sinon le labo ne peut pas commencer l'analyse. En effet, le labo attend toujours que les échantillons soient présents dans le système LIMS. Le délai de rapportage ne commence qu'au moment où l'échantillon a été prélevé ET enregistré dans FOODNET ET exporté dans le LIMS. Le centre de dispatching doit être averti par e-mail (il faut communiquer les numéros d'échantillons + le labo désigné). Le centre de dispatching scanne ces échantillons (touche F12) et met le statut des échantillons sur "reçu" via un "check-réception".

Les échantillons de l'UNE (exceptés les échantillons provenant d'exploitations portant un statut H/R) doivent être envoyés via le dispatching. Ils ne sont pas scannés au dispatching mais partent directement au FLVVG (voir procédure : Transport des échantillons). C'est également le cas pour les échantillons suspects (abattoirs) (**à l'exception des échantillons de sites d'injection et de tissus musculaires correspondants**) pour lesquels on opte pour le dispatching et non pour un service de courrier. **ATTENTION:** Dans FOODNET, pour les

échantillons UNE (exceptés les échantillons provenant d'exploitations avec un statut H/R) + les prélèvements suspects (abattoirs) (à l'exception des échantillons de sites d'injection et des tissus musculaires correspondants), la case "Echantillon transmis via dispatching" doit être désactivée ("dé-cochée"), MAIS il ne faut pas envoyer de mail aux centres de dispatching, contrairement à ce qui se passe pour les autres échantillons qui ne sont pas délivrés via le dispatching.

Date de depot:	
Echantillon transmis via dispatching	<input checked="" type="checkbox"/>

Echantillons de sites d'injection et de tissus musculaires correspondants :

A partir du 1^{er} mai 2010, les échantillons de sites d'injection et de tissus musculaires correspondants ne relèvent plus de la catégorie VI (échantillons UNE) mais de la catégorie III (conservation à -18°C), et ils suivent les circuits normaux du dispatching. Ceci implique que si l'opérateur choisit le transport par un service de courrier, la case "envoyer échantillon via dispatch" doit être décochée dans FOODNET, et si l'opérateur choisit le transport via le système de dispatching de l'AFSCA, la case "envoyer échantillon via dispatch" doit être cochée dans FOODNET.

Ces échantillons doivent toujours être enregistrés comme 'urgents' dans FOODNET, avec pour motif "carcasse bloquée". Pour ces échantillons, aucun e-mail NE DOIT être envoyé aux centres de dispatching pour signaler l'envoi des échantillons.

Echantillons pour l'Influenza aviaire (code de couleur rouge) :

- Les échantillons sanguins prélevés dans le cadre du plan de contrôle : doivent être placés dans un bac isomo avec la mention "échantillons CERVA 1 Influenza aviaire via DGZ/ARSIA". Ces échantillons doivent d'abord passer par DGZ/ARSIA pour un pré-traitement avant d'être envoyés au CERVA1. Dans Foodlims, le labo indiqué est CERVA1 mais le centre de dispatching doit également envoyer un e-mail à la DGZ/ARSIA, avec en copie CERVA1, pour signaler que des échantillons sont en route.
- Echantillons sanguins ou échantillons sur écouillons prélevés dans le cadre d'un recontrôle : doivent être placés dans un bac isomo avec la mention "échantillons CERVA 1 Influenza aviaire". Ces échantillons ne passent pas par la DGZ/ARSIA mais sont directement destinés au CERVA1, et ce sont également eux qui viennent les chercher.
- échantillons sur écouillons prélevés dans le cadre du monitoring actif de la faune sauvage (pas prélevés par l'UPC) : doivent être placés dans un bac isomo avec la mention "échantillons CERVA 1 Influenza aviaire Direct swab". Ces échantillons sont directement envoyés au CERVA1.

Les échantillons d'oreilles pour ADN (code de couleur rouge fluo) ne doivent pas être envoyés au centre de dispatching de la DG Laboratoires. Ils sont directement envoyés de l'UPC où l'oreille a été prélevée (lieu de l'abattoir) vers l'UPC où la viande a été échantillonnée.

Il faut bien veiller à ce que les échantillons pour lesquels des analyses microbiologiques sont demandées et les échantillons de fèces soient placés dans une boîte séparée, de manière à éviter une contamination croisée.

Par « code de couleur », on entend la couleur du papier sur lequel est imprimée l'étiquette du bac pour qu'il soit possible de faire visuellement la différence entre les catégories. L'étiquette est glissée dans une enveloppe en plastique, présente sur la face avant de chaque bac ou boîte (voir figure 1 : emplacement de l'étiquette).

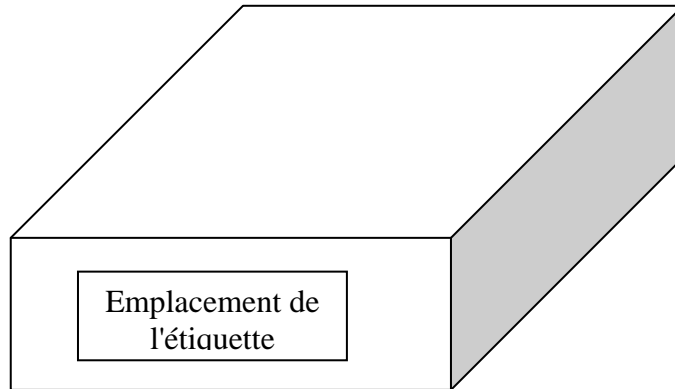


Figure 1: Emplacement de l'étiquette

Les dimensions de l'étiquette sont de 9 cm sur 21 cm ($\pm 1/3$ d'une page A4) et elle contient les données suivantes selon le modèle ci-après (fig. 2 modèle d'étiquette) :

1. Sigle de l'UPC d'où les échantillons proviennent
2. La mention de la catégorie (utilisez toujours le bon code de couleur)
3. Un numéro de série (N°)

UPC : ...		N° XX
	CATEGORIE	

Figure 2 : modèle d'étiquette

Le premier bac reçoit le numéro de série 1. Le bac suivant qui est utilisé reçoit, quelle que soit la catégorie ou l'endroit où l'échantillon est conservé (réfrigérateur, congélateur, température ambiante) le numéro 2, etc... Après que les chauffeurs sont venus collecter les bacs, on recommence avec le numéro 1.

Les couvercles des bacs isomo sont de préférence fermés avec un petit morceau de ruban adhésif, afin qu'ils ne s'envolent pas lors du chargement. Il faut également veiller à ce que le format de bac utilisé soit correct (p.ex. les échantillons de viande doivent être placés dans des bacs isomo et non dans les bacs bleus).

Les bacs isomo ne peuvent pas non plus être placés fermés dans le congélateur ou le réfrigérateur.

5.3 Scanning des échantillons par le Dispatching de l'UPC

Tous les échantillons doivent être encodés par scanning dans Simatic IT Unilab avant de pouvoir être expédiés avec le dispatching, excepté les échantillons UNE et les échantillons urgents (abattoirs).

5.3.1 Se connecter à SIMATIC IT Unilab

La manière de se connecter à Unilab est expliquée au point 6 du guide de l'utilisateur de "SIMATIC IT Unilab". Ce guide est disponible sur l'intranet: "<http://intranet/labo/foodlims-fr/>".

5.3.2 Scanning des échantillons dans SIMATIC IT Unilab

La méthode de scanning à l'aide du programme SIMATIC IT Unilab est expliquée aux points 10.1 et 10.2 du guide de l'utilisateur de "SIMATIC IT Unilab".

Tous les échantillons doivent être scannés au dispatching. Si l'échantillon **n'est pas** présent dans SIMATIC IT Unilab (message d'erreur : voir figure 3), il ne peut pas quitter le dispatching et l'échantillonneur est averti par le responsable du dispatching que son échantillon n'est pas parti. Les causes suivantes sont possibles :

- échantillon pas encore encodé dans Foodnet
- échantillon pas encore exporté de FoodNet vers le LIMS
- l'exportation de l'échantillon vers SIMATIC IT Unilab < 20 minutes
- l'interface ne fonctionne pas (→ Contacter le responsable FoodNet Help Desk)
- Le numéro d'échantillon n'est pas correct

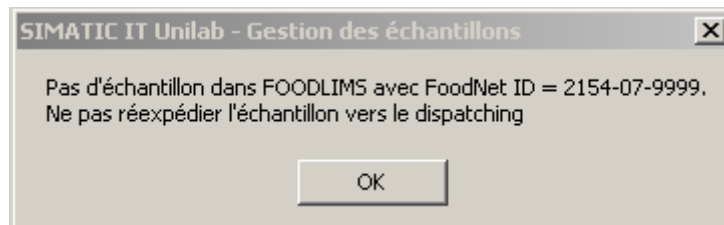


Figure 3: Message d'erreur lorsqu'un échantillon n'est pas présent dans SIMATIC IT Unilab

Lorsque vous recevez un message d'erreur comme celui de la figure 4, les causes peuvent être les suivantes :

- le numéro FoodNet existe déjà -> avertir le contrôleur que son numéro d'échantillon est en double et qu'il doit le rectifier. C'est le cas lorsque les données des champs de destination et de location ne sont pas correctes (par exemple scanning à l'UPC d'Brabant Wallon et la location est Liège) (Figure 5)
- l'échantillon a déjà été encodé par scanning (p.ex. : Echantillon témoin) Vous recevez un message d'erreur mais la destination et la location sont correctes. (Figure 6)

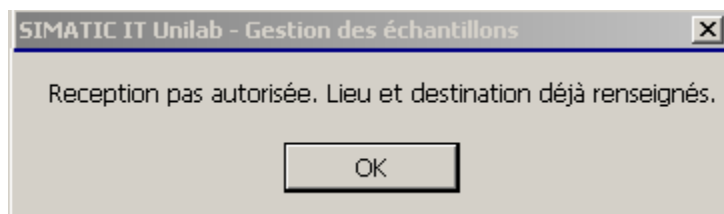


Figure 4: Message d'erreur d'un échantillon qui a déjà été reçu

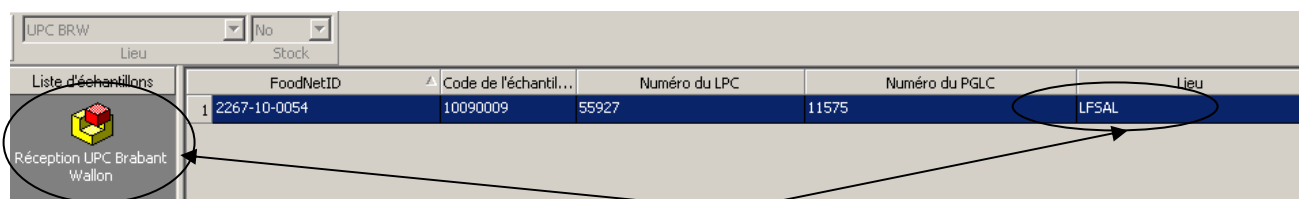


Figure 5: Echantillon déjà au labo Liège, scanning à l'UPC Brabant Wallon

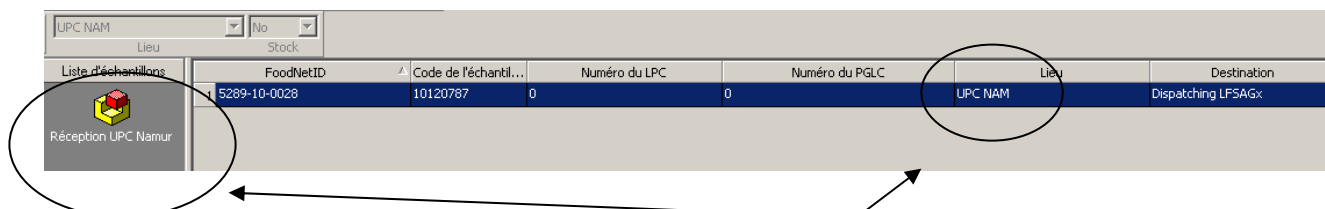


Figure 6: L'échantillon et scanning à UPC Namur

5.3.3 Procédure d'urgence

Si l'on ne parvient pas à encoder par scanning dans SIMATIC IT Unilab, il faut prendre contact avec le helpdesk ICT (02/211.90.06) de l'AFSCA, auquel on peut demander s'il s'agit d'un problème général ou bien si c'est seulement le cas dans l'UPC en question.

S'il s'agit d'un problème général, il faut attendre d'autres instructions. Si le problème est uniquement lié à l'UPC, le formulaire LAB P 502-F 001 est alors faxé à une autre UPC (voir tableau 1).

UPC de	Faxer à l'UPC de	Numéro de fax
Flandre occidentale	Flandre orientale	09/210.13.13
Hainaut	Bruxelles	02/211.91.85
Anvers	Flandre orientale	09/210.13.13
Anvers Kallo	Anvers	03/202.28.11
Bruxelles	Hainaut	065/40.62.10
Flandre orientale	Flandre occidentale	050/30.37.12
Limbourg	Brabant flamand	016/39.01.05
Brabant flamand	Limbourg	011/26.39.85
Brabant wallon	Namur	081/20.62.01
Namur	Brabant wallon	010/42.13.80
Liège	Luxembourg	061/21.00.79
Luxembourg	Liège	04/224.59.01

Tableau 1: A quelle UPC faxer en cas de problème

L'UPC correspondante est également avertie par téléphone, de telle sorte qu'elle puisse directement scanner les échantillons. Le profil d'utilisateur doit cependant être modifié en fonction de l'UPC qui a envoyé le fax. Vous trouverez au point 7 du "Guide de l'utilisateur SIMATIC IT Unilab" comment modifier le profil d'utilisateur. Après que les échantillons ont été scannés, l'UPC qui a scanné les échantillons communique quels échantillons sont en ordre et

peuvent donc partir. Pour ce faire, elle complète le formulaire faxé avec les codes-barres (LAB P 502 – F 001) et le renvoie par fax à l'UPC qui avait des problèmes.

6. Exceptions

Les échantillons suivants ne relèvent pas de cette procédure :

1. échantillons concernant des maladies animales destinés au CODA-CERVA ou à DGZ-ARSIA
2. échantillons pour contre-analyse
3. échantillons prélevés en cas d'abattage de nécessité
4. échantillons hors plan de contrôle qui sont très urgents : ces échantillons sont directement envoyés vers le labo désigné, sans intervention du dispatching.
 - Ces échantillons sont directement envoyés au labo, mais les données de l'échantillon doivent être présentes dans Simatic IT Unilab. Donc l'échantillon doit avoir été enregistré dans FoodNet et avoir été exporté vers le LIMS. Dans FoodNet, il faut décocher la case « Echantillon transmis via dispatching ».
 - Ensuite, le centre de dispatching doit être averti par e-mail (il faut communiquer les numéros FoodNet + le labo désigné)

7 Référence aux procédures, instructions, documents, formulaires ou listes y afférents

7.1 PROCEDURES / FORMULAIRES

LAB P 512 Transport des échantillons
LAB P 502 - F 001

7.2 AUTRES

LAB P 502 D 002 Diagramme opérationnel du classement des échantillons à l'UPC